

Championnat de France des Ecoles

Phase départementale

Saison 2018-2019
Règlement intérieur

Article 1 : le championnat

Le Comité départemental des Échecs de l'Allier organise la phase départementale du championnat de France des Ecoles le mercredi 13 février 2019. La compétition aura lieu à la salle des fêtes de MONTBEUGNY, rue de l'agriculture. Ce tournoi est homologué par la Ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs. Il est ouvert aux élèves des Ecoles du département titulaires d'une licence A ou B (attestation médicale recommandée). Cette licence doit être prise avant le jour du tournoi.

Article 2 : inscriptions

Les inscriptions se font dans les écoles ou auprès du Comité départemental. Contact : Jean-Claude GRIMAUD 06 78 97 90 76 ou babethom@club-internet.fr.

Le pointage se fera le 23/01/2018 de 13h à 13h30.

La première ronde sera lancée à 13h45 précises.

Article 3 : les règles

Les règles de la Fédération internationale des échecs et celles de la fédération française des échecs s'appliquent dans leur intégralité. Toutefois, l'article concernant les coups illégaux est modifié : ce n'est qu'au troisième coup illégal achevé qu'un joueur perd la partie. Les règles du jeu rapide énoncées dans l'article A4 s'appliquent tout au long du tournoi. La directive III concernant les fins de partie au KO ne s'applique pas (pas de possibilité de demander un temps additionnel pour chaque coup ou la partie nulle pour d'autres raisons que l'accord mutuel ou l'impossibilité matérielle de gagner ; les règles sur les parties nulles s'appliquent : répétition de position ou de 50 coups sans prise ni déplacement de pion). Le tournoi se joue au système suisse intégral conformément aux règles de la FIDE, fondé sur le dernier Élo rapide publié (l'Élo normal à défaut). Pour les joueurs n'ayant pas de Élo publié, les organisateurs lui attribuent un Élo estimé. Le tournoi comporte 7 rondes jouées avec une cadence de 15 mn pour chaque joueur au KO. Les appariements sont réalisés à l'aide du logiciel PAPI 3.3.5. Ils sont affichés avant chaque ronde, les classements après la ronde.

Les joueurs sont classés selon le nombre de points obtenus : 1 point pour une partie gagnée, ½ point pour une nulle et 0 point pour une partie perdue. Les joueurs ayant le même total de points sont départagés par PAPI selon, dans l'ordre :

- le Buchholz,
- le Cumulatif

Les résultats sont pris en compte pour le classement Élo rapide national.

Article 4 : les récompenses

Le champion et la championne départementaux reçoivent une coupe. Tous les autres joueurs reçoivent une médaille. L'école championne reçoit une coupe.

Article 5 : les horaires

Ronde 1	13h45	Ronde 5	16h25
Ronde 2	14h25	Ronde 6	17h05
Ronde 3	15h05	Ronde 7	17h45
Ronde 4	15h45		

Cérémonie de remise des récompenses vers 18h30

Article 6 : la salle de jeu

La salle de jeu est constituée de l'aire de jeu, de la buvette et des toilettes. .

Les téléphones ou appareils électroniques doivent être éteints dans la salle de jeu (joueurs et spectateurs ou accompagnateurs). La découverte d'un tel appareil non éteint fera perdre la partie au joueur incriminé, l'adversaire étant déclaré vainqueur.

Un silence absolu doit être observé par tous dans l'aire de jeu pendant les rondes, tant qu'il reste des joueurs n'ayant pas fini leur partie. Ces joueurs ne doivent pas être perturbés (flash...)

Article 6 : l'arbitrage

A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre désigné au début du tournoi, en précisant le numéro de sa table.

Les parties dont le résultat manque pourront être comptées 0 pour chacun des deux joueurs.

Face à une décision de l'arbitre, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut, s'il le souhaite, exprimer son désaccord. Ce n'est qu'à l'issue de la partie qu'il pourra rédiger une plainte que l'arbitre principal transmettra à la Ligue des échecs.

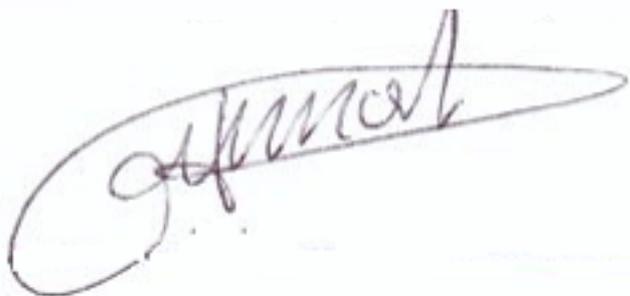
Si un joueur arrive devant l'échiquier après le début de la partie, il est déclaré forfait et perd la partie.

L'arbitre principal est Claude DOUCET (Arbitre Fédéral Open 2). Il est assisté d'Arnaud BONNICHON, Jean-Claude GRIMAUD et Alexis PERRIN, (Arbitres fédéraux de club).

Article 7 : acceptation du règlement

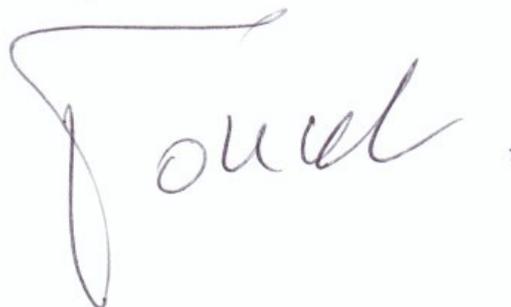
Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement et la Charte du Joueur d'Échecs.

L'Organisateur



Jean-Claude GRIMAUD

L'arbitre principal



Claude DOUCET